



Avis sur le 4^{ième} Plan de Protection de l'Atmosphère d'Île-de France 2025-2030

Environnement 92 est la fédération des associations de protection de l'environnement des Hauts de Seine. Elle rassemble 56 associations réparties dans les 36 communes du département. Elle est adhérente de France Nature Environnement-Ile-de-France depuis sa création. Elle est agréée Protection de l'Environnement et habilitée au dialogue environnemental par la préfecture des Hauts-de-Seine.

1. Remarques générales

Le Plan de prévention de l'atmosphère en Ile-de-France ou PPA 4 fait partie de ses préoccupations dans un département très peuplé, 1 650 000 habitants sur 172 km². Cette densité urbaine, la seconde après PARIS, implique que toutes les activités polluantes de l'atmosphère par les secteurs économiques et résidentiels, hormis celui de l'agriculture, sont à prendre en compte.

Même si la qualité de l'air s'améliore depuis une dizaine d'année, les effets sur la santé de la pollution de l'air entraîne encore près de 10 000 décès prématurés (Île de France) anticipés par an actuellement. Outre cela, les valeurs des seuils pour les polluants réglementés sont bien trop éloignées de ceux préconisés par l'Organisation mondiale de la santé pour que les alto-séquanais soient à l'abri des pollutions de l'air.

Ce plan n'a que des objectifs très limités puisque la comparaison avec le scénario "au Fil De l'Eau" (FDE, aucune action envisagée) montre que les gains de réductions par rapport à 2018 des émissions d'oxydes d'azote 36% (FDE) / 38 % (PPA) et de particules fines de 14 % (FDE) / 18 % (PPA) seront faibles. Il ne suit pas le plan national (PREPA) et ne met pas en œuvre la séquence Eviter-Réduire-Compenser.

2. La situation dans le département des Hauts de Seine

Le département des Hauts-de Seine est affecté principalement par les polluants issus du trafic routier et ceux du chauffage au bois.

Le trafic routier encore trop intense

L'enquête globale transport de 2018 donne les premiers chiffres d'une analyse qui doit se poursuivre après l'interruption des 2 années de pandémie. Si par rapport à 2010, l'Enquête globale de transport) montre que les franciliens chaque jour font 3,8 déplacements (tous modes), mais que le trafic routier n'augmente plus à Paris et en petite couronne alors qu'il croit encore en grande couronne. Bien que nous manquions de résultats département par département, compte tenu de sa disposition à l'Ouest de Paris et de sa richesse en bureaux, les Hauts-de Seine sont traversés chaque jour par au moins 2 millions de véhicules. Un certain nombre des voies traversant le département établissent journallement des records de flux de véhicules avec les avenues Charles de Gaulle à Neuilly (150 000 véhicules/j dont 15 % de camions) et Général Leclerc à Boulogne-Billancourt (100 000 véh./j), les autoroutes A13, A14, A15, A86, la RN 118, les voies sur berges de Seine rive gauche et droite auxquelles il faut ajouter le périphérique parisien qui touche les communes très densément peuplées de Montrouge, Kremlin-Bicêtre, Vanves, Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt, Neuilly, Levallois-Perret...soit près de la moitié des alto-séquanais.

Seule une réduction forte du trafic pourrait diminuer les émissions de NOx ce qui n'est pas envisagé par le Plan des mobilités régionales.

Nous préconisons que la zone à faible émission doit être surveillée et un suivi par caméra doit permettre de cibler les contrevenants...le laxisme politique doit faire place à un volontarisme courageux.

Les transports en commun du 92 doivent être améliorés.

Les transports en commun sont en constant développement mais n'ont pas la richesse de ceux du cœur de l'agglomération. La future ligne 15 pourrait améliorer les choses mais aussi entraîner un déplacement Est-Ouest très important ce qui désavantagera les communes de l'Est francilien qui doivent développer l'emploi au voisinage des logements. Les trams ont aussi amélioré les déplacements.

Les objectifs du PPA4 au regard du trafic routier altoséquanais sont bien trop faibles et ne permettront pas de réduire fortement les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils non méthaniques (imbrûlés des carburants).

Nous préconisons la prolongation des lignes de métro 4, 8, 9, 13 dans le département à l'instar des lignes 4 et 13...le prolongement de la ligne 12 fait partie toujours des programmes des maires locaux depuis plus de 10 ans.

Le chauffage au bois nocif pour la santé

Le chauffage collectif issu de centrales de chauffe à fioul, à bois (La Défense), de l'incinérateur ISSEANE sont des émetteurs de particules, particulièrement nocives pour la santé. Ce mode de chauffage pollue plus que le chauffage le gaz, y compris pour les centrales de chauffe qui ont installé des filtres à particules car ces filtres laissent passer les particules ultrafines les plus dangereuses pour la santé. Airparif a effectué de février à avril 2022 une campagne de mesure des particules ultrafines à Paris, menée avec la Ville de Paris et Bloomberg Philanthropies. Les particules ultrafines sont des particules solides présentes dans l'air dont le diamètre est inférieur à 100 nanomètres (c'est-à-dire 1000 fois plus fin qu'un cheveu). Ces particules de très petite taille sont des polluants de l'air dont l'impact sanitaire fait consensus –plus les particules sont de petite taille, plus elles sont dangereuses pour la santé – mais qui ne sont pas encore réglementés. L'analyse de la composition chimique des particules ultrafines montre que ces dernières proviennent certes du trafic routier et de la transformation de gaz polluants dans l'atmosphère mais aussi du chauffage au bois. En effet, le premier contributeur aux émissions de particules fines (PM10) en Île- de-France est le secteur résidentiel dont 86 % des émissions est liée, au chauffage aux bois individuel alors que le chauffage aux bois ne couvre que 6% des consommations énergétiques régionales du secteur résidentiel en 2019.

Outre cela, le bois-énergie est très largement sous-évalué sur le plan financier. Le Commissariat général du développement durable dans son rapport 2020 sur les valeurs récréatives des forêts métropolitaines estime que les fonctions : sociales, écosystémiques, climatiques (atténuation de la chaleur et captation du carbone), qualité de l'air et de l'eau, ont une valeur économique dix fois plus élevées que celle du bois-énergie. Cette analyse publiée sur le site internet du ministère de la Transition Ecologique suggère fortement que le bois-énergie devrait être vendu bien plus cher ou alors que les utilisateurs de ce mode de chauffage devraient verser une taxe proportionnelle à la quantité brûlée afin de contribuer à la dépollution de l'air.

Enfin, les futurs seuils réglementaires que les Etats et le conseil européen ont adoptés pour 2030, ne sont pas anticipés et les altoséquanais qui respireront un air de mauvaise qualité cette année-là seront près de 1,8 millions. Si l'on prend les préconisations de l'OMS tous les franciliens seront concernés.

Nous préconisons de ne pas encourager la construction de centrales de chauffe au bois et de réduire ou supprimer les subventions à l'achat d'appareils de chauffage, même performants.

Conclusions

Ce plan n'a qu'un seul but : tenter de montrer à la commission européenne et au Conseil d'Etat que des actions sont entreprises pour réduire la pollution de l'air et éviter une nouvelle condamnation, mais la santé des franciliens est totalement oubliée. En conséquence, Environnement 92 donne un avis défavorable à ce plan.

Irène Nenner, présidente

Le 7 avril 2024